



Visio conférence du jeudi 17 septembre 2020 (9h-11h).

Sont présents : le SG, le DRH, SUD, UNSA, FO, AD, SPLEC, SNALC, SGEN CFDT, FEP CFDT, CFTC EPR, SNE.

En introduction

> **Passage à la septaine** : isolement réduit, démarre le jour de l'identification du covid avéré, retour avec un test négatif et une attestation sur l'honneur (document en préparation).

> **Mayotte** et la **Guyane** : plus d'état d'urgence et plus de septaine pour les voyageurs.

> **Masques** : L'Education Nationale fournit les masques (catégorie I, grand public) nécessaires et suffisants (mesure à 3 microns) en cas de contact éventuel avec un élève porteur du corona. Il y a eu clarification avec l'ARS. Les personnels communaux qui ne portent pas de masque aux normes (AFNOR) : en cas de contact direct ils seront en septaine, avec fermeture possible de la cantine ou de l'école. Ce problème a été remonté aux collectivités. Il faut que les directeurs d'école sensibilisent le personnel et que les collectivités fournissent des masques de catégorie I.

> **Dialogue social** : le Rectorat ne reçoit du public que sur rendez-vous, dans le respect des consignes et cela freine les habitudes des organisations syndicales. Le dialogue social ne peut se faire que dans ce contexte. Volonté d'installer un guichet unique dans le hall pour faciliter le dialogue, apporter des réponses. Les services sont chargés en travail et ne répondent pas au téléphone et aux mails.

> **Stages des élèves, sorties scolaires, culturelles** : travail sur des fiches en coordination avec le national. Aucune raison pour que les stages ne se fassent pas.

> **Directeurs d'école** : le SG est toujours soucieux des directeurs car c'est l'échelon de terrain qui a le moins de moyens et de temps pour tout faire (écrire, téléphoner aux parents, remplir des fiches de signalement...). La circonscription de Saint-André a travaillé sur des fiches d'accompagnement des directeurs qui seront partagées dans toute l'académie. Elles faciliteront les procédures. Il y a aura des éléments de langage pour une communication améliorée tout azimut (personnels, parents, mairie, IEN...).

Questions du SNE (transmises hier)

1 - Chiffres des cas

Peut-on avoir des chiffres précis des cas avérés dans les écoles (distinguo enfants / adultes, premier degré / second degré) depuis le 17 août ?



Les chiffres se trouvent dans les messages du soir de la cellule. Il suffit de faire un calcul à partir du communiqué de presse.

2 - Rythme des visioconférences

Est-il envisagé de passer à une visioconférence toutes les deux semaines ?

Oui c'est possible. Les prochaines auront lieu les 1er et 8 octobre, dont une peut-être en présentiel et avec un membre de l'ARS comme proposé par le SNE la semaine dernière.

3 - RIS

Quel est le nombre maximum de participants à une réunion d'information syndicale en présentiel ?

Il n'y a pas de chiffre seuil. Cela dépend des dimensions de la salle. On reste prudents sur les consignes sanitaires.

4 - Collégien et masque

Un collégien de moins de 11 ans doit-il porter un masque ?

Oui car c'est son statut de collégien qui prédomine, pas l'âge.

5 - Remplaçants

Ils doivent aussi (comme tous les personnels) être informés des conditions sanitaires de l'école où ils arrivent. Répartir les élèves : ce n'est pas satisfaisant car les effectifs deviennent élevés. On évite actuellement de sortir des enseignants de leur école sauf évidemment s'ils sont cas contact.

6 - Communication aux enseignants

S'il y a un cas dans une école (surtout si elle compte plusieurs centaines d'élèves) il est normal que tous les personnels ne soient pas mis au courant dans l'instant. Il faut que le directeur ait le temps de faire son travail d'information. Et si on n'est pas prévenu c'est aussi parce que l'on n'est pas dans le périmètre à risque. Il faut raison garder. Un modèle de lettre aux enseignants est également prévu.

7 - Chaleur

On sait bien ce qui nous attend. Il n'y a pas d'autres masques pour l'instant. Comment faire pour utiliser la ventilation (brasseurs d'air) ou la climatisation (pas en vase clos) quand elle existe ? Aération nécessaire aussi. C'est une problématique ultra-marine (les collègues de Guyane travaillent dans des



conditions compliquées). L'ARS préconise de mettre les systèmes de refroidissement en position minimale mais que faire lorsqu'il n'y a pas de variation possible ? Il faudra des consignes plus précises.

8 - Masques en tissu

Le port des masques est obligatoire en présence d'élèves ! S'il y a contre-indication il faut voir le type de masques que l'on peut porter (et s'en faire prescrire) et si on ne peut pas en porter on ne peut pas enseigner ; on doit donc passer en arrêt maladie.

Cela va être de plus en plus compliqué d'enseigner avec le masque. Des questions se posent : va-t-on enseigner toute l'année avec ces masques, existe-t-il un risque sanitaire de les porter constamment (remontées au CHS national) ? Des masques transparents (inclusifs) vont être produits pour les professeurs des élèves sourds et malentendants.

9 - Election des parents

On a eu une dérogation pour repousser la date. Ne pas faire de vote en cas de liste unique ? Il y a un problème juridique : une liste qui n'est pas élue n'est pas légitime. C'est tout le système qu'il faudrait revoir.

10 - Télétravail / travail à distance

Aucune objection à travailler à distance chez soi. On n'est pas obligé d'aller à l'école. Il n'y a pas de problème d'organisation juridique à ce sujet. Au sens juridique il faut bien distinguer le télétravail et le travail à distance. Les enseignants ne peuvent être concernés que par le second terme. On n'a pas vocation à glisser vers du travail à distance ; les écoles sont ouvertes et les procédures appliquées. Rappel > Dans l'Education Nationale et pour les enseignants c'est du travail à distance car l'employeur ne fournit pas les outils de travail.

11 - Classe CNED

Le SG prend acte du dysfonctionnement et va voir s'il s'agit de difficultés locales (serveurs par exemple). L'élève doit effectivement travailler, une année en dents de scie n'est pas concevable.

12 - Réunion de parents

On peut faire des petits groupes en restant prudent. Le dialogue avec les familles est nécessaire. Il faut les rassurer et leur expliquer.

13- Communication aux familles



La bataille de la communication vers les parents n'est pas gagnée et ce n'est pas faute de médiatiser. On y travaille toujours. Une lettre aux parents sera communiquée bientôt. Rappel > Les enseignants ont un rôle fondamental dans l'information des parents.

14 - Pénurie de personnels des collectivités

Quand on manque de personnels il faut réduire la charge d'emploi des personnes. Quoi qu'il en soit il faut assurer la sécurité a minima. Les collectivités Région et Département ont du mal à remplacer les absents. Elles attendent des contrats PEC ou envisagent de sous-traiter (pour le nettoyage par exemple) dans les établissements où il y a tension. Il est important également que les personnels municipaux se protègent.

15 - Circulaire anti-intrusion

Pas d'incompatibilité. Elle doit permettre d'assurer la sécurité sanitaire. Il faut mesurer le risque sécuritaire car nous ne sommes pas actuellement à la Réunion dans un contexte de crise sécuritaire.

16 - Absences

Le Rectorat remonte au Ministère les chiffres des absences des personnels et n'a pas constaté d'augmentation.

17 - Cellule d'écoute

Très peu d'appels en ce moment. Evolution envisagée.

Anthony Payet SNE 974